



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Avril 2017

L'an deux mille dix sept, le jeudi treize Avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le six Avril, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **21**
Nombre de membres présents : **18**
Nombre de votants : **19**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Sandrine DOOLAE GHE, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS, Pierrick CLEMENT, Aurélia LAURENT.

Absents excusés: Véronique GUIGNE, Cécile DRAUNET,

Absents non excusés: Laurent COCHELIN.

Procurations : Cécile DRAUNET à Cyril RIGAUDEAU.

Secrétaires : Martine PEDROLA, Olivier POIRAUD.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DEMISSION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire, en préalable aux délibérations du Conseil Municipal, informe l'assemblée de la démission des deux conseillers municipaux Bruno PAROLDO et Katia GABILLIER. Ces démissions ont été acceptées et transmises au Préfet.

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2017.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élaboration du Document Unique de la Commune a été confiée à l'entreprise PRAGMATES. En effet, la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial.

A ce titre le Fond National de Prévention de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarche de prévention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème du Document Unique.

Le budget prévisionnel est estimé à 3 764.32 € soit 181 heures 30 représentant le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs autour de la démarche

		TOTAL HEURES COMPTABILISEES	Coût horaire moyen	
COMITE DE PILOTAGE N°1	NOMBRE DE PRESENTS : 7 DUREE DE LA REUNION : 2 HEURES	14 HEURES	20.74	290.36 €
PREMIERE REUNION ENSEMBLE DES AGENTS LE 22 MARS 2017	NOMBRE DE PRESENTS : 30 DUREE : ½ HEURE	15 HEURES	20.74	311.11 €
REUNIONS ANALYSE DES ACTIVITES LES 22 ET 29 MARS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS PAR REUNION : 4.28 DUREE TOTALE DES REUNIONS : 11 HEURES 15	48 HEURES	20.74	995.52 €
REUNIONS EVALUATION DES RISQUES	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS PAR REUNION : 4.28 DUREE TOTALE DES REUNIONS : 19.5 HEURES	83 HEURES 30	20.74	1 731.79€
REUNION PLAN D' ACTIONS	NOMBRE DE PRESENTS : 7 DUREE DE LA REUNION : 3 HEURES	21 HEURES	20.74	435.54 €
total				3 764.32 €

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème du Document Unique
- Décider de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Le conseil municipal est également invité à donner pouvoir à Monsieur le Maire pour rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce projet et pour signer les pièces qui s’y rapportent.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

EXONERATION DE LA TAXE D’AMENAGEMENT POUR LES OPERATIONS DE LOCATION-ACCESSION

La commune avait confié à LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT la réalisation d’une opération de location-accession de 2 logements individuels.

La COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT demande l’exonération de la taxe d’aménagement pour ces opérations de location-accession.

Il est à noter que la vente de 32 logements par Habitat sud Deux-Sèvres, va faire baisser le nombre de logements sociaux de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour : 5

Contre : 6

Abstention : 8

CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l’autoriser à signer le contrat de maintenance des matériels informatique pour la période allant du 01.02.2017 au 31.01.2020.

Pour la première fois, l’entreprise TECODATA a recensé l’ensemble des matériels des différents sites (mairie, ateliers, tour du prince, écoles maternelle et élémentaire...). Pour l’année 2016, l’entreprise est intervenue pendant plus de 140 heures. Sa prestation est sans limite horaire et la fourniture des appareils sous garantie (pendant 3 ans) est comprise dans la prestation.

Le matériel faisant l’objet de ce contrat est le suivant :

Mairie + ateliers	6 postes fixes 2 pc portables 1 serveur windows
Ecole maternelle	2 postes fixes 6 pc portables 3 imprimantes 1 vidéoprojecteur
Ecole élémentaire	20 postes fixes 20 pc portables 2 imprimantes 8 vidéoprojecteurs 8 tableaux interactifs

Une consultation a été réalisée auprès des entreprises TECODATA et MARCIREAU :

Prestataire	PRIX ANNUEL FORFAITAIRE HT	PRIX ANNUEL FORFAITAIRE TTC
TECODATA (évaluation 140 heures intervention)	3 917.00	4 700.40
MARCIREAU (forfait 100 heures maxi d'interventions)	8 300.00	9 960.00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer l'offre de TECODATA pour une durée de 3 ans.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

CONTRAT LASAT

Le contrat LASAT est arrivé à échéance le 31 décembre 2016. Un nouveau contrat est proposé pour un an, reconductible, sans que sa durée totale ne puisse dépasser 4 ans.

Ce contrat a pour objet :

- Le prélèvement ou l'enlèvement d'échantillons alimentaires ou de surfaces
- Les analyses microbiologiques et/ou chimiques nécessaires à la vérification de la bonne hygiène des aliments ou des locaux afin de prévenir des risques biologiques.
- Des prestations intellectuelles visant à atteindre les principes de HACCP à la demande et facturées en plus

Le prix global de la prestation est estimé à

	Sans option	Avec option contrôle hygiène
Montant € HT	521.16	811.16
TVA 20 %	104.23	162.23
Montant € TTC	625.39	973.39

Cette prestation comprend :

- 8 analyses d'aliments
- 8 prélèvements sur site
- 12 analyses de surface et 12 prélèvements sur site
- 2 analyses de surface – sécurité listéria + 2 prélèvements
- 4 transports de collectes
- Conseils (alertes téléphoniques, permanence téléphonique, un rapport annuel)
- 1 audit conseil de 2 h pour vérification hygiène

Le conseil Municipal est invité à autoriser monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat comprenant l'option contrôle hygiène.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

ENQUETE PUBLIQUE ICPE

La société SAS SECANIM CENTRE a demandé à la Préfecture de Vendée l'autorisation unique relative au projet d'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation située sur le territoire de la commune de BENET. Cette installation est soumise à autorisation.

La commune de Frontenay-Rohan-Rohan est concernée par le plan d'épandage de cette installation.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande. Cette consultation peut avoir lieu dès l'ouverture de l'enquête (du 24 mars au 24 avril 2017) ou au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 6

CLASSEMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT D'UN PERFORATEUR

Un perforateur a dû être acheté en urgence en remplacement du matériel existant.

Ce matériel d'un montant de 129.08 € HT, soit 154.90 € TTC peut être affecté en section d'investissement - opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

RACHAT DE LA DESSERTE UNIQUE DU CHEMIN DE COTEREAU

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour réaliser le raccordement de la demande d'urbanisme de MM. CORNAYRE, la Commune doit faire le rachat de la desserte unique instaurée en 2006.

Après de rachat de la desserte unique, une extension du réseau public d'électricité peut être réalisée pour un montant de travaux de 4 465.40 € HT, la participation communale étant de 803.77 € Ht, soit 18 %. Toutefois, la commune bénéficie également d'une subvention complémentaire de 2 000.00 € par an.

La participation communale à cette extension sera donc nulle.

Le propriétaire de la desserte unique demande à la commune 2 000.00 € pour permettre son exploitation par la commune afin de faciliter le raccordement des habitations voisines.

Le nouveau permis de construire rendu possible par le raccordement à réaliser entraînera pour la commune une recette de taxe d'aménagement de l'ordre de 4 000.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'abroger la délibération du 7.09.2016 relative à la création d'une desserte unique rue des Chambeaux
- Accepter d'acheter la desserte à MM Courbeille, propriétaires de la parcelle AM 457 dont les prédécesseurs avaient financé la desserte unique pour un montant de 2 000.00 € représentant une partie des frais de travaux d'extension du réseau de distribution initial.

Pour : 16

Contre : 1

Abstention : 2

TRAVAUX D'ENDUIT SUR UN MUR DE PIERRE DONNANT SUR LA COUR DE L'ECOLE

Monsieur le Marie explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'appliquer un enduit sur le mur de pierre situé au droit du plateau sportif. La surface à enduire est de 70 m².

Cet enduit avec fibre de verre et enduit de finition lissée permettra de résister aux impacts de ballons.

Deux entreprises ont remis un devis pour ces travaux qui pourraient être réalisés pendant les vacances scolaires de printemps :

Entreprise GUILLEBEAUD Reprise couverture tuiles non comprise	3 846.00€ HT	4 615.80 € TTC	Réalisation semaine 16
Entreprise GRATEAU Reprise couverture tuiles comprise	3 870.00 € HT	4 644.00 € TTC	Réalisation semaine 16

Monsieur le Marie demande au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise GRATEAU pour un montant de 3 870.00 € HT, soit 4 644.00 € TTC, ce prestataire prévoyant dans son devis la reprise de couverture de tuiles.

Ces travaux pourront être affectés en section d'investissement – opération 0150 – article 2313.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

REGLES D'ATTRIBUTION DES SALLES MUNICIPALES

Une discussion est engagée sur l'application de règles pour l'attribution des salles communales. Une délibération pourra être proposée prochainement au conseil municipal pour arrêter ces règles d'attribution.

La séance est levée à 23 heures.